

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le dix-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Philippe BARANGER, Régis NÉGRIER.

Procurations : Monsieur Philippe BODY donne pouvoir à Monsieur François ABIER et Monsieur Yves-Marie AUBRY donne pouvoir à Madame Florence RAYNAL

Secrétaire de Séance : Régis NÉGRIER

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

- DIA LOG

SINISTRE BRIS DE GLACE PORTE TRACTEUR

- proposition indemnisation de l'assurance Groupama

RÉPARATION TRACTEUR LANDINI

- devis réparation bras du broyeur

FRAIS AVOCAT TRIBUNAL ADMINISTRATIF POITIERS

- proposition indemnisation de l'assurance Groupama

LOGEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUX

- étude des devis pour remplacement de velux

INFORMATIONS

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus

ELECTIONS LÉGISLATIVES

- permanences de 8h à 18h

- constitution du bureau de vote

QUESTIONS DIVERSES

MATERIEL

Achat sécheur électrique

VOIRIE

- entretien des bordures

AFFAIRES COMMUNALES

SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame le Maire a vérifié auprès des associations de la Commune l'obligation qui les engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle présente le bilan financier de l'année 2022 de l'Association DIA LOG.

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER, pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :

- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.

Ils notent que le bilan 2023, fait apparaître un résultat déficitaire de 2 202 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
DIA LOG	Ateliers artistiques	305 €	305 €	10 Pour

SINISTRE BRIS DE GLACE PROPOSITION REMBOURSEMENT PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Madame le Maire rappelle l'incident survenu au tracteur Landini lors d'un broyage des bernes et ayant entraîné un bris de glace de la porte.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA. Cette dernière offre un dédommagement de 417.79 €, somme équivalente au prix de la fourniture remplacée.

Les Conseillers acceptent cette indemnité. **10 Pour**

RÉPARATION EPAREUSE DEBROUSSAILLEUSE ELAGUEUSE

Madame le Maire rappelle le très mauvais état du bras du broyeur du tracteur.

Afin de le réparer, l'entreprise BALLANGER de MAZEROLLES a été sollicitée. Le devis s'élève à un montant de 5 663,67 € HT et 6 796,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent de faire la réparation dont le coût est prévu au budget.
10 Pour

HONORAIRES FRAIS DE JUSTICE PROPOSITION REMBOURSEMENT PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Madame le Maire rappelle la requête introductive d'instance n°2302170-2 enregistrée par le Tribunal Administratif de Poitiers visant l'annulation de l'arrêté n° PA 017 289 23 P0002 en vue de la création d'un lotissement de cinq lots, contesté par des habitants de la Commune.

Les frais d'honoraires de l'avocate qui représente les intérêts de la commune, Maître Valérie BROSSIER, du cabinet SCP BCJ de Poitiers, s'élèvent à 2 000 €.

Afin de permettre l'élaboration du mémoire en défense, 1 440 € ont été réglés en septembre 2023 au cabinet d'avocats.

Etant donné que l'affaire ne serait pas portée devant la justice avant au moins encore 12 mois, l'assurance GROUPAMA nous a proposé le remboursement des frais déjà engagés jusqu'à maintenant, à savoir les 1 440 €.

Les Conseillers acceptent cette indemnité. **10 Pour**

LOGEMENT LOCATIF ET BATIMENT COMMUNAL – CHANGEMENT VELUX

La délibération a été reportée au conseil municipal du 29 juillet.

INFORMATIONS

SAINTES GRANDES-RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- **Journée dédiée aux énergies renouvelables du 31 mai**

Madame le Maire s'est rendue à cette journée **organisée par l'association « les Maires pour la planète »** dans la commune de Le Gua en présence du maire de la commune, Monsieur Patrice BROUARD, de Paul ROLAND, maire de la commune de Bourneuf et de Monsieur Michel ADAM en tant qu'animateur des tables rondes.

Monsieur Jean PROU, vice-président du Conseil Départemental en charge de l'énergie, de la mer et du littoral, accompagné d'Audrey DESPORTS-COURY, spécialiste des économies d'énergie également présents, ont exposé les aides proposées par le département.

Il existe un Fonds Energie pour les communes de moins de 5 000 habitants et un contrat chaleur renouvelable territorial en lien avec l'ADEME.

Plusieurs élus et spécialistes se sont succédés autour des tables rondes.

Il a été question d'une installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation patrimoniale menée dans la commune de Ruelle sur Touvre (16) sur le complexe sportif Colette Besson et sur le théâtre Jean Ferrat. La commune récupère l'énergie produite pour ses propres besoins.

Thomas LEBARJI du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) était présent pour informer que l'association peut se charger d'un dossier en matière d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'installation de photovoltaïque, chaleur renouvelable, bâtiments performants... Nous pouvons les solliciter puisque nous sommes adhérents avec Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

- Jean-Luc Algay, Maire de L'Houmeau a décrit toutes les démarches indispensables pour la réalisation de son projet : d'une part, la rénovation énergétique de ses équipements et d'autre part, une installation de géothermie d'environ 20 mètres de profondeur. Il a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur des prestataires qualifiés.

Coût global de l'opération : 799 278 € HT dont environ 70 % de subventions.

- Un parc éolien citoyen, à Andilly les Marais alimentera 10 600 foyers. La particularité du projet est d'être à la fois public et privé.

- La commune de Breuillet a mis en place une chaufferie bois granulé à la place de sa chaudière fioul, et toujours en parallèle la rénovation thermique des bâtiments est indispensable.

- Les participants à cette journée ont été invités à visiter l'école de Nieulle-sur-Seudre, dont l'extension a été construite à partir de conteneurs maritimes qui servent d'ossatures au bâtiment. Dès 2009 la géothermie sur sonde verticale a été mise en place pour chauffer l'école. Très bel exemple de réussite d'adaptation à la transition énergétique.

- **Réunion plan air climat énergie du 4 juin**

Madame le Maire s'est rendue à cette réunion qui a eu lieu à l'auditorium du Crédit Agricole de Saintes. Saintes Grandes Rives, l'Agglo a présenté le plan Climat Air Energie prévu pour 6 ans, de 2024 à 2030. C'est un projet local de développement durable qui vise notamment à atténuer et s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air, maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

L'invité, Gaël DERIVE, scientifique, écrivain, conférencier, est venu présenter deux films : un sur les Inuits et un au Niger avec les conséquences du réchauffement climatique. Sachant que le réchauffement climatique est 2 fois plus rapide chez les Inuits.

En conclusion, le maître mot est ADAPTATION.

- **Conseil communautaire du 6 juin**

Madame le Maire s'est rendue au conseil de nombreuses délibérations sont votées.

- Fusion de « Economie sociale et solidaire (ESS) et Transition écologique » avec une dotation de 45 000 € de l'agglomération et de 10 000 € par Coop Atlantique.

- Une version digitalisée du « Pass découverte Angoulême-Cognac-Saintes 2024 » a été mise en place, les frais étant répartis entre les 3 territoires.

- La SEMIS va produire 7 logements locatifs sociaux à Saint-Georges-des-Coteaux, la participation de l'agglomération s'élève à 46 000 € et 33 logements locatifs aidés à Saintes avec une participation de 290 000 €.

- L'association Terre Habitat 17 prépare un séminaire destiné aux élus et aux techniciens de l'agglomération, qui aura lieu le 4 octobre, portant sur la transition écologique. L'agglomération leur a versé une subvention de 1 400 € pour les y aider.

- Une convention relative au financement des études préliminaires concernant la modernisation de la signalisation de la ligne ferroviaire Nantes-Saintes, et notamment le tronçon entre La Rochelle et Saintes a été signée. Le coût est d'environ 440 000 € et la participation de l'agglomération s'élève à 12 980 €.

- Les tarifs du Pass bus vont être revus suite au changement de prestataire, la RATP. Une tarification sociale, en lien avec le CCAS et la mission locale, va être mise en application.

- L'agglomération va recevoir 30 000 € de la CAF pour un appel à projet créé en 2023. La subvention sera répartie entre les centres sociaux de Boiffiers/Bellevue et Belle Rive dans le cadre du fond d'innovation petite enfance.

- Les créances en non-valeur de la régie des déchets représentent 121 642 € de créances irrécupérables et 13 072 € de créances éteintes. Cela ne représente pas une grande part du budget global, de 9 millions d'euros. Madame Colombiers a pris la direction du service.

- **Commission transports du 11 juin**

Monsieur Philippe BARANGER a assisté à la commission.

Il a été question du réseau cyclable existant sur les 36 communes de l'Agglomération. Cette dernière souhaite établir un état des lieux de tous les réseaux et chemins ainsi que leur état. Les chemins ont été répertoriés par un cabinet d'études pour une cartographie complète afin de la mettre à disposition sur l'application « OpenStreetMap », la plus grande base libre de données géographiques. Cette cartographie permettra d'aménager et améliorer ces voies.

Lors de travaux de voirie, les communes pourraient envisager la possibilité d'aménagements cyclables.

L'Agglomération a la compétence des voies cyclables déclarées d'intérêt communautaire.

Monsieur GUIRAL est le nouveau responsable mobilité de l'agglomération. L'objectif est de mettre en cohérence l'offre de l'agglomération afin de mettre en place un système proposant une offre développée et mettre en place l'entretien et l'animation autour des réseaux.

La communication est importante pour faire connaître au plus grand nombre les offres de l'agglomération en matière de cyclisme et VTT, les randonnées pédestres et équestres, les courses d'orientation, ...

L'agglomération a aujourd'hui 350 km de voies à gérer.

La délégation des transports a été accordée à la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) qui gère des transports régionaux et locaux. Madame DURAND du réseau bus de Saintes et le Directeur régional de la RATP ont expliqué que le contrat a été signé en mai et la gestion officielle du réseau se fera à partir de début juillet. Il n'y aura pas de changements notables pour le moment, ceux-ci devraient arriver au mieux en novembre, voire le début de l'année 2025.

Les lignes urbaines A, B et C vont être revues avec une amplitude plus importante sur les horaires (un peu plus tôt et un peu plus tard) et la prolongation de certaines lignes. Toutes les lignes rurales seront en car exclusivement. Les trajets concernant le ramassage scolaire seraient réduits en supprimant des arrêts, ce qui réduirait l'impact carbone. Une expérimentation est prévue pour début 2025 dans l'une des 36 communes. Le service « allo bus » (prise en charge à la demande), disponible le week-end uniquement, sera désormais proposé aussi la semaine. Le service est possible sur réservation jusqu'à la veille du trajet. La demande se fera toujours par téléphone mais une application sera bientôt disponible afin de réserver son transport en ligne.

Il y a une double offre vélos en libre-service sur Saintes : une de l'Agglomération et une de la région qui s'appelle Modalis. Le parc de l'agglomération va être augmenté de 40 vélos de différents modèles (avec remorque, tricycle, ...). Deux grandes stations vélos vont être installées : l'une à la gare, l'autre au marché Saint Pierre.

• **Commission économie du 12 juin**

Madame le Maire s'est rendue à la commission où il a surtout été question du cadre réglementaire de toutes les aides économiques proposées par l'agglomération.

Normalement, c'est la Région qui a la compétence d'octroyer des aides économiques mais les EPCI, telles que l'Agglomération, peuvent donner des aides à l'immobilier d'entreprise à la condition du non versement de dividendes issus des subventions. Elles doivent s'engager à maintenir l'emploi sur 3 à 5 ans. Si la subvention est supérieure à 150 000 €, il y a des conditions supplémentaires. Si l'entreprise ferme, elle doit rembourser les subventions reçues.

Entre 2018 et 2024, une convention avait été signée entre la Région et l'Agglomération qui va être renouvelée cette année dont les 3 principaux objectifs sont :

- accélérer les transitions pour faciliter la compétitivité économique et l'emploi,
- renforcer l'innovation responsable,
- placer l'humain à l'équilibre des territoires.

La nouvelle convention comportera des aides aux entreprises pour sortir des énergies fossiles et soutenir la commercialisation des circuits courts ainsi que les projets bio en agriculture.

• **Réunion service du droit des sols du 13 juin**

Madame le Maire a assisté à la réunion menée par Isabelle THERON, responsable du service.

Lorsqu'un administré fait une demande de travaux, il doit nous faire parvenir une DOC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) et à la fin des travaux, il doit nous faire parvenir une DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux).

Les OPJ de la commune (Maire et Adjoints) sont habilités à faire un récolement, c'est-à-dire vérifier sur place la conformité des travaux effectués afin de délivrer une attestation de non-contestation.

Il est possible de faire un arrêté d'interruption de travaux si on constate la non-conformité. Le délai de contestation est de 6 mois.

• **Conseil d'école du 17 juin**

Monsieur Philippe BARANGER a assisté à la réunion.

120 élèves sont attendus pour la rentrée de septembre. Il y a 3 classes à Berneuil et 2 à Préguillac pour le primaire.

Des stages de réussite, d'une durée de 29 heures ayant lieu la dernière semaine d'août, ont été proposés aux familles de 14 élèves : 4 en CP, 6 en CE1, 4 en CE2/CM1.

Les exercices d'évacuation incendie ont fonctionné sans problème.

Un point sur les activités organisées dans l'année a été fait : une rencontre sportive avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et des échanges avec des enfants de la commune de La Jard ; une journée sportive dite « olympique » a été organisée ; un permis piéton en présence d'un gendarme ; les dangers d'internet aussi en présence d'un gendarme ; les CM2 ont visité le collège de Gémozac.

Les finances saines de l'APE ont permis de soutenir de nombreuses sorties scolaires et notamment la classe de neige.

Une nouvelle directrice, Madame BARLOY remplacera Madame SOUAN à Préguillac.

Les élèves et les professeurs remercient la municipalité pour les travaux de végétalisation de la cour de l'école.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Pour l'élection du 30 juin : 4 permanences :

- de 08h00 à 10h30 : Martine MIRANDE et Florence RAYNAL
- de 10h30 à 13h00 : Céline FILLIATREAU et Céline PELLETIER
- de 13h00 à 15h30 : Philippe BODY et Bernadette LANTERNAT
- de 15h30 à 18h00 : François ABIER et Régis NÉGRIER

Le président du bureau de vote est Martine MIRANDE et la secrétaire Florence RAYNAL.

Pour l'élection du 7 juillet : 3 permanences :

- de 08h00 à 11h15 : Martine MIRANDE et Céline PELLETIER
- de 11h15 à 14h30 : Philippe BARANGER et Florence RAYNAL
- de 14h30 à 18h00 : Yves-Marie AUBRY et Régis NÉGRIER

Le président du bureau de vote est Martine MIRANDE et le secrétaire Régis NÉGRIER.

MATÉRIEL

Le devis du sécateur électrique n'ayant toujours pas été reçu, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

VOIRIE

Les bordures entre les limites de propriétés et le domaine public posent problème au niveau de l'entretien, pour savoir qui en est chargé : soit les administrés, soit la municipalité.

Une majorité des conseillers pensent que les agents municipaux doivent s'en occuper.

Toutefois, d'après le journal officiel et la jurisprudence, chaque commune peut prendre un arrêté pour décider de demander aux administrés de le faire, suivant le personnel mis à disposition.

Madame le Maire demande d'étudier les 2 possibilités et remet la décision au prochain conseil.

SITE DÉPÔT DÉCHETS VERTS

Le site est opérationnel pour le dépôt de déchets verts arrivant des déchetteries de Saintes. En ce qui concerne les 4 communes de l'entente communale, le site leur sera ouvert en septembre, dès que les conventions seront signées.

DÉCLARATION SINISTRES

Des câbles, électrique et télécom ont été endommagés sur les poteaux du chemin mitoyen entre Préguiillac et Thénac lors des intempéries de la nuit du 17 au 18 juin. Il faudra les déclarer à Enedis et Orange pour demander une intervention de réparation.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 29 juillet 2024 à 18h30